Informations de base

2011/2216(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2010: Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA) **Subject** 8.70.03.07 Décharges antérieures	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	MACOVEI Monica (PPE)	03/03/2011
	Rapporteur(e) fictif/fictive HERCZOG Edit (S&D) GERBRANDY Gerben-Jan (ALDE) STAES Bart (Verts/ALE) CZARNECKI Ryszard (ECR) SØNDERGAARD Søren Bo (GUE/NGL) ANDREASEN Marta (EFD) EHRENHAUSER Martin (NI)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	IACOLINO Salvatore (PPE)	23/11/2011

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	ŠEMETA Algirdas

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
		COM(2011)0473	Résumé

26/07/2011	Publication du document de base non-législatif		
12/10/2011	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
27/03/2012	Vote en commission		
12/04/2012	Dépôt du rapport de la commission	A7-0134/2012	Résumé
10/05/2012	Décision du Parlement	T7-0176/2012	Résumé
10/05/2012	Résultat du vote au parlement		
10/05/2012	Débat en plénière		
10/05/2012	Fin de la procédure au Parlement		
17/10/2012	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2011/2216(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/7/07230

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE473.985	06/02/2012	
Avis de la commission	LIBE	PE478.343	09/02/2012	
Amendements déposés en commission		PE483.620	07/03/2012	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0134/2012	12/04/2012	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0176/2012	10/05/2012	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	06083/2012	08/02/2012	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2011)0473	26/07/2011	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N7-0026/2012 JO C 366 15.12.2011, p. 0156	06/09/2011	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Décision 2012/0578 JO L 286 17.10.2012, p. 0206	Résumé

Décharge 2010: Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)

2011/2216(DEC) - 26/07/2011 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation par la Commission des comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour l'exercice 2010 – étape de la procédure de décharge 2010.

Analyse des comptes de l'**Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)**.

CONTENU : le présent document de la Commission porte sur les comptes consolidés de l'Union européenne relatifs à l'exercice 2010 élaborés sur la base des informations fournies par les institutions, organismes et agences de l'UE, conformément à l'article 129, par. 2, du règlement financier applicable au budget général de l'Union, en ce compris par l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA).

Pour 2010, les tâches et budget de cette agence se présentaient comme suit :

- **description des tâches de l'Observatoire** : l'EMCDDA, dont le siège est situé à Lisbonne, a été créé en vertu du règlement (CEE) n° 302/93 et a pour principale mission de collecter des informations sur le phénomène des drogues et des toxicomanies afin d'élaborer et de diffuser des données objectives, fiables et comparables au niveau européen. Les informations doivent servir à analyser la demande de drogue et les moyens de la réduire ainsi que, d'une manière générale, les phénomènes associés au marché de la drogue ;
- **budget de l'Observatoire pour l'exercice 2010** : le budget 2010 de l'Observatoire s'élevait à 16 millions EUR, contre 14,7 millions EUR pour l'exercice 2009. À la fin de l'exercice, l'Observatoire employait 78 agents, comme l'année précédente.

Pour connaître le détail des comptes définitifs de l'Observatoire se reporter à l'adresse suivante:

http://www.emcdda.europa.eu/publications/searchresults?action=list&type=PUBLICATIONS&SERIES_PUB=w219

Décharge 2010: Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)

2011/2216(DEC) - 06/09/2011 - Cour des comptes: avis, rapport

OBJECTIF : présentation du rapport de la Cour des Comptes de l'Union européenne sur les comptes annuels de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT), accompagné des réponses de l'Observatoire.

CONTENU : conformément aux tâches et objectifs conférés à la Cour des comptes par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, celle-ci fournit dans le cadre de la procédure de décharge, tant au Parlement européen qu'au Conseil, une déclaration d'assurance concernant la fiabilité des comptes, ainsi que la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes de chaque institution, organe ou agence de l'UE, sur base d'un audit externe indépendant.

Cet audit a également porté sur les comptes annuels de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT).

Á l'issue de cet audit, la Cour estime que **les comptes annuels de l'Observatoire présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de celle-ci au 31 décembre 2010**, ainsi que les résultats de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions de son règlement financier.

Elle estime également que les **opérations sous-jacentes aux comptes** annuels de l'Observatoire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sont **légales et régulières** dans tous leurs aspects significatifs.

Le rapport confirme encore que le budget de l'Observatoire pour 2010 s'élevait à 16 millions EUR et employait 78 agents en fin d'exercice.

Á noter que la Cour ne fait aucune observation sur la gestion budgétaire et financière de l'Observatoire.

Le rapport de la Cour des comptes reprend en revanche un résumé des **activités de l'Observatoire en 2010**. Celui-ci s'est notamment concentré sur les activités suivantes :

- animation du réseau informatisé pour la collecte et l'échange d'informations, dénommé «réseau européen d'information sur les drogues et les toxicomanies» (Reitox) ;
- publications diverses (ex. : rapport annuel sur l'état du phénomène de la drogue en Europe; bulletins statistiques ; monographies spécifiques ; …).
- création/mise à jour/développement du contenu du site web public de l'OEDT ;
- publication de brochures promotionnelles, produits médias divers, communiqués de presse et fiches techniques ;
- participation à des conférences/réunions internationales ;
- organisation de réunions scientifiques et techniques.

Décharge 2010: Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)

2011/2216(DEC) - 08/02/2012

Ayant examiné les comptes de gestion de l'exercice 2010 et le bilan financier au 31 décembre 2010 de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, ainsi que le rapport de la Cour des comptes sur les comptes annuels de l'Observatoire pour l'exercice 2010, accompagné des réponses de l'Observatoire aux observations de la Cour, le Conseil recommande au Parlement européen d'octroyer la décharge au directeur de l'Observatoire sur l'exécution de son budget 2010.

La recommandation ne comporte aucun autre commentaire du Conseil.

Décharge 2010: Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)

2011/2216(DEC) - 12/04/2012 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

En adoptant le rapport de Monica Luisa MACOVEI (PPE, RO) sur la décharge à octroyer à l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA), la commission du contrôle budgétaire appelle le Parlement européen à octroyer la décharge au directeur de l'Observatoire sur l'exécution du budget de l'Observatoire pour l'exercice 2010.

Constatant que la Cour des comptes avait indiqué avoir obtenu l'assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Observatoire pour l'exercice 2010 étaient fiables et que les opérations sous–jacentes étaient légales et régulières, les députés approuvent la clôture des comptes de l'Observatoire. Ils font toutefois une série de recommandations dont il faut tenir compte au moment de l'octroi de la décharge, outre les recommandations générales figurant dans le projet de résolution concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences :

- **Gestion budgétaire et financière** : les députés constatent un **taux d'exécution relativement bas pour les dépenses opérationnelles** de l' Observatoire et estiment que cette situation peut avoir des incidences négatives sur les résultats prévus. Ils appellent dès lors l'Observatoire à prendre des mesures immédiates pour faire augmenter le taux d'exécution des crédits de paiement à l'avenir ;
- **Système comptable** : les députés reconnaissent que l'Observatoire a mis en œuvre une nouvelle structure de revenus dans le système de comptabilité ABAC afin de simplifier et de mieux gérer les ordres de recouvrement. Ils demandent à l'Observatoire d'informer l'autorité de décharge des autres progrès réalisés en la matière;
- **Marchés publics** : les députés notent que, d'après les comptes annuels définitifs de l'Observatoire, un nombre résiduel de paiements liés à la mise en œuvre de petits contrats pour des études techniques externes/enquêtes n'a pas pu être exécuté, en raison de la conclusion tardive des opérations pertinentes de passation de marchés/de contrats. Des efforts doivent donc être accomplis dans ce domaine ;
- **Résultats** : les députés demandent à l'Observatoire de veiller à ce que le rapport annuel d'activités reflète effectivement le programme de travail annuel et à ce que la planification des ressources pour les activités (ABB) soit alignée sur la structure organisationnelle de l'Agence pour permettre la surveillance de l'exécution du budget. Ils se félicitent en outre du projet européen d'enquêtes scolaires sur l'alcool et d'autres drogues (ESPAD), matière qui devrait figurer en priorité dans la prochaine stratégie antidrogue de l'Union européenne;
- **Évaluation des risques** : les députés notent que l'Observatoire a approuvé une méthodologie globale pour mener à bien l'identification et l'évaluation des risques. Ils demandent néanmoins à la Cour des comptes d'informer l'autorité de décharge de l'efficacité des mesures prises ;
-

- **Audit interne** : en matière d'audit, les députés reconnaissent que l'Observatoire doit toujours mettre en œuvre 5 recommandations "très importantes" provenant des audits du Service d'audit interne (SAI) sur la "gestion des subventions" (audit réalisé en 2009) et sur les "préparatifs en vue du déménagement" (2008). Ils demandent donc à l'Observatoire de prendre des mesures immédiates pour remédier à cette situation et d'informer l'autorité de décharge des mesures prises.

Décharge 2010: Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)

2011/2216(DEC) - 10/05/2012 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une décision concernant la décharge à octroyer au directeur de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA) sur l'exécution du budget de l'Observatoire pour l'exercice 2010. La décision d'octroyer la décharge vaut également clôture des comptes pour cette agence communautaire.

Constatant que la Cour des comptes avait indiqué avoir obtenu l'assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Observatoire pour l'exercice 2010 étaient fiables et que les opérations sous–jacentes étaient légales et régulières, le Parlement a adopté une résolution contenant une série de recommandations dont il faut tenir compte au moment de l'octroi de la décharge, outre les recommandations générales figurant dans la résolution concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences.

Ces recommandations peuvent se résumer comme suit :

- **Gestion budgétaire et financière** : le Parlement constate un **taux d'exécution relativement bas pour les dépenses opérationnelles** de l' Observatoire et estime que cette situation peut avoir des incidences négatives sur les résultats prévus. Il appelle dès lors l'Observatoire à prendre des mesures immédiates pour faire augmenter le taux d'exécution des crédits de paiement à l'avenir. Le Parlement estime au passage que les questions liées à la drogue devront avoir toute leur place dans le nouveau cadre financier pluriannuel 2014-2020 ;
- **Marchés publics** : le Parlement note que, d'après les comptes annuels définitifs de l'Observatoire, un nombre résiduel de paiements liés à la mise en œuvre de petits contrats pour des études techniques externes/enquêtes n'a pas pu être exécuté, en raison de la conclusion tardive des opérations pertinentes de passation de marchés/de contrats. Des efforts doivent donc être accomplis dans ce domaine ;
- **Résultats** : le Parlement demande à l'Observatoire de veiller à ce que le rapport annuel d'activités reflète effectivement le programme de travail annuel et à ce que la planification des ressources pour les activités (ABB) soit alignée sur la structure organisationnelle de l'Agence pour permettre la surveillance de l'exécution du budget. Il se félicite en outre du projet européen d'enquêtes scolaires sur l'alcool et d'autres drogues (ESPAD), matière qui devrait figurer en priorité dans la prochaine stratégie antidrogue de l'Union européenne. Le Parlement prend également acte de la nécessité de surmonter les difficultés économiques de l'Union et lance à cet effet un appel urgent en faveur d'une nouvelle flexibilité, de mesures organisationnelles innovantes et d'une meilleure coordination entre les institutions de l'Union, les agences de l'Union et les autorités nationales ;
- **Évaluation des risques** : le Parlement note que l'Observatoire a approuvé une méthodologie globale pour mener à bien l'identification et l'évaluation des risques. Il demande néanmoins à la Cour des comptes d'informer l'autorité de décharge de l'efficacité des mesures prises ;
- **Audit interne** : en matière d'audit, le Parlement reconnaît que l'Observatoire doit toujours mettre en œuvre 5 recommandations "très importantes" provenant des audits du Service d'audit interne (SAI) sur la "gestion des subventions" (audit réalisé en 2009) et sur les "préparatifs en vue du déménagement" (2008). Il demande donc à l'Observatoire de prendre des mesures immédiates pour remédier à cette situation et d'informer l'autorité de décharge des mesures prises.

Décharge 2010: Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)

2011/2216(DEC) - 10/05/2012 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge à l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies pour l'exercice 2010.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision 2012/578/UE du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies pour l'exercice 2010.

CONTENU : avec la présente décision et conformément à l'article 319 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), le Parlement européen donne décharge au directeur de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA) sur l'exécution du budget de l' Observatoire pour l'exercice 2010.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 10 mai 2012 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 10 mai 2012).

La décision 2012/579/UE, adoptée le même jour, approuve la clôture des comptes pour cette agence communautaire pour l'exercice 2010.